

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 107 du 23 septembre 2019

Envoyé en préfecture le 11/10/2019
Reçu en préfecture le 11/10/2019
Affiché le 
ID : 062-200035442-20190923-DEL_2019107B-DE

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE – Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIK - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLAJCZAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Budget annexe SPANC – Budget Supplémentaire 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des résultats du compte administratif 2018 concernant le budget annexe Développement Economique :

- Excédent de Fonctionnement : 209 707,89 €
- Déficit d'Investissement : 33 571,32 €
- Restes à Réaliser Dépenses : 0,00 €
- Restes à Réaliser Recettes : 0,00 €
- Besoin de financement 33 571,32 €.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2019 pour le budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 121 136,00 € et en section d'investissement à la somme de 35 841,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide
présents et représentés :

- d'approuver la proposition de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice
2019 pour le budget annexe SPANC.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2019-107- 23/09/2019

Finances – Budget annexe SPANC. –

Budget Supplémentaire 2019.